

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD813

présenté par

M. Orphelin, M. Damien Adam, Mme Bagarry, M. Balanant, Mme De Temmerman,
Mme Frédérique Dumas, Mme Dupont, M. Juanico, M. François-Michel Lambert, M. Nadot,
Mme Valérie Petit, M. Potier, Mme Provendier et M. Larsonneur

ARTICLE 26 AA

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.